

High-Level Policy Statements

Policy Statements B

Mr Ahmed Berbar, Director General for Information, *Representative of the Minister Houda-Imane FARAOUN, Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, People's Democratic Republic of Algeria*

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Internationale des Télécommunications ;

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs, les chefs des délégations ;

Honorable assistance ;

Il m'est agréable d'adresser aujourd'hui cette communication à l'honorable assemblée que vous représentez et qui œuvre à la simplification et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens à travers le monde par le biais du renforcement de l'usage des TIC.

Il n'est plus à démontrer que les TIC, dont l'impact est transversal par excellence, constituent des instruments structurants du développement économique et social de tout pays qui aspire à un développement durable et équitable basé sur une intégration multiformes.

Ainsi, j'ai l'honneur de présenter, aujourd'hui très brièvement les avancées notables en matière de concrétisation des orientations du SMSI et des actions menées, en Algérie, dans le cadre de la vision stratégique qui privilégie la mise en œuvre de mécanismes transversaux structurants considérés comme des éléments de base pour le développement, il s'agit de :

- La généralisation des infrastructures structurantes nationales et régionales « Haut débit et très haut débit » qui constituent un élément catalyseur pour le développement du pays dans les domaines social, économique et culturel.

L'Etat vise, dans ce cadre, «la poursuite de la réalisation des infrastructures de base, en les adossant à une politique d'aménagement du territoire afin de garantir le développement de toutes les contrées du pays»,

- La mise à niveau et le renforcement du cadre juridique et réglementaire des TIC permet l'édification de la société de l'information et encourage l'émergence d'une économie numérique en Algérie avec une vision réfléchie et organisée favorisant ainsi le transfert de technologie et de savoir-faire.

Mesdames et Messieurs ;

Au titre de la généralisation des infrastructures « Haut débit et très haut débit » l'état a prévu d'investir 450 millions d'euro en 2015 pour assurer la poursuite du programme de développement. Il est prévu que :

- l'Algérie atteindra prochainement 100.000 km de fibre optique sur le territoire national permettant, notamment, le raccordement des 1541 communes du pays.
- Le lancement du projet de réalisation de la liaison sous-marine (feston) reliant les grandes villes côtières du pays.
- Un programme de mutualisation des réseaux de tous les opérateurs est en cours d'élaboration pour rentabiliser l'exploitation de ces infrastructures.
- En outre, 200.000 nouveaux accès sont en cours de réalisation pour la téléphonie fixe et Internet haut débit.

Il faut savoir, également que le débit de la bande passante, qui constitue un indicateur de consommation, a été multiplié par dix (10) en l'espace des cinq dernières années. Il est ainsi passé de 35 Go à 375 Go actuellement.

Signalons, également, le déploiement en cours de la 4G à un rythme accéléré. Elle est déjà pratiquement disponible, avec une couverture partielle, dans toutes les wilayas du pays. L'objectif est de généraliser cette technologie à l'ensemble du territoire national avant la fin 2015.

Mesdames et Messieurs

Il est utile de relever, qu'une année seulement après le lancement de la 3G, les trois opérateurs de téléphonie mobile totalisent plus de 8 millions d'abonnés. Le taux de pénétration d'internet a évolué de 6 % en 2013 à 25% fin 2014. Il est en net progression pour la fin 2015 avec la continuité des déploiements des réseaux 3G et 4G selon le programme prévu.

En matière de développement des infrastructures de télécommunications satellitaires, une action d'envergure nationale et régionale est entreprise prévoyant la mise en exploitation,

très prochaine, d'un satellite de télécommunications Alcomsat 1 entièrement réalisé en Algérie. Cet outil permettra notamment de fournir les services de transmission de données, de multimédia, de télé-enseignement, de télé-médecine et de vidéoconférence. Il sera opérationnel avant la fin 2017.

Mesdames et Messieurs

Pour ce qui concerne l'adaptation du cadre juridique et réglementaire, les pouvoirs publics, conscients des enjeux tant sociaux qu'économiques des nouvelles technologies, accélèrent la mise en place du cadre réglementaire ainsi que des mécanismes techniques permettant la sérénité de l'usage et de l'exploitation des TIC en Algérie.

A ce titre, la récente promulgation de la loi relative à la certification et à la signature électroniques constitue un nouveau jalon vers l'économie numérique.

Ajoutons à cela les textes juridiques, nécessaires à l'instauration d'un environnement de confiance propre à l'économie et à l'administration numérique dont le pays ne peut faire l'impasse en ce début du 21^{ème} siècle, il s'agit notamment de :

- La protection pénale des échanges électroniques et l'incrimination des atteintes aux systèmes automatisés des données,
- La prévention et la lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication,

Le Service universel des télécommunications est aujourd'hui opérationnel pour la connexion dans de nombreuses localités, en particulier la quasi-totalité des zones enclavées.

Dans le même sillage, nous nous sommes particulièrement focalisés sur le rapprochement entre les centres de recherche et développement et les entreprises TIC. Il s'agit de création de filiales mixtes développement et industrie dans l'objectif de développer des outils répondants aux besoins du marché national.

Des efforts sont consentis pour l'encouragement de la création des PME innovantes à travers des incubateurs régionaux dans le secteur des TIC et intervenant dans différents domaines notamment l'industrie agroalimentaire, l'amélioration de la santé, le développement de contenu éducatif et le confort du citoyen.

En matière de gouvernance d'internet, le secteur des TIC, avec toutes les parties prenantes, a élaboré une charte nationale et a programmé pour la fin 2015 la tenue d'un forum, avec tous les acteurs, pour sa finalisation.

Pour conclure, il nous apparait utile de souligner les efforts des pouvoirs publics pour la simplification de la vie des citoyens à travers des actions d'envergure engagées dans le cadre de l'e-gouvernance pour la réforme et l'amélioration du service public et la modernisation de l'administration.

Il est certain que la politique nationale mise en œuvre progressivement s'est vue confortée par le développement accéléré, ces dernières années, de l'environnement numérique.

Merci de votre attention.